



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 MARS 2024

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **39**

- représentés : **5**

TOTAL **44**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> - -	M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe -	<i>Pour la commune d'OBERSHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	- M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> - M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Eric FRANCHET	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
M. Philippe HEITZ	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF
M. Alain VON WIEDNER	ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG
--

OBJET : POLITIQUE FAMILIALE – CONCLUSION D’UNE CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES DU BAS-RHIN (CAF)

N° 24-33

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 22-82 du 6 octobre 2022, approuvant la convention partenariale avec les dix-huit Communes membres et la Caisse d’Allocation Familiale (CAF), dite CTG (Convention Territoriale Globale), définissant le projet stratégique global du territoire en direction des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre ;

CONSIDERANT que l’engagement de ce dispositif permet en outre la poursuite des financements de la CAF pour les projets du territoire anciennement subventionnés ;

CONSIDERANT par ailleurs, que cette convention prévoit le lancement d’une démarche partenariale de diagnostic du territoire qui aboutira à un projet de territoire ainsi qu’à un plan d’actions concrètes en matière de politique familiale ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre et le pilotage cette opération est susceptible de bénéficier du concours financier de la CAF en la forme d’une subvention à la création de postes de chargés de coopération, à hauteur de 24 000 € par an pour un poste à temps complet, étant précisé que la quotité minimum de travail par l’agent identifié doit être de 0,5 équivalent temps plein ;

CONSIDERANT que ce dispositif peut être déployé au sein des effectifs administratifs actuels de la Communauté de Communes, à hauteur d’un poste à mi-temps ;

VU ainsi le projet de convention d’objectifs et de financement à conclure avec la CAF au titre du pilotage d’un projet de territoire, diffusé à l’ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 28 mars 2024 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 8 février 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marianne WEHR, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
entérine**

la convention d’objectifs et de financement à conclure avec la CAF au titre du pilotage d’un projet de territoire en matière de politique familiale, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Marianne WEHR



Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 29 mars 2024
- publication sur le site internet le : 29 mars 2024

Acte à classer

DE-24-33

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-29T10-55-15.00 (MI251973288)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20240328-DE-24-33-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : POLITIQUE FAMILIALE - CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU BAS-RHIN (CAF)

Date de décision : 28/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [24-33 POLITIQUE FAMILIALE
CONVENTION AVEC LA CAF.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/03/24 à 10:55

Par [SEGUIN Muriel](#)

Transmis

Date 29/03/24 à 10:55

Par [SEGUIN Muriel](#)

Accusé de réception

Date 29/03/24 à 11:01